



# Prévenir le plagiat chez les étudiants

5 mars 2020

**Géraldine Barron**

*Responsable des Collections  
Bibliothèque Universitaire de Calais*

**Corinne Kolinsky**

*Chargée de mission Innovation Pédagogique  
Maître de conférence en Physique*



# Objectifs de l'atelier



A l'issue de cet atelier, vous devriez être capable :

- **d'identifier les différentes dimensions** liées au plagiat (droit, morale, déontologie, sources,...)
- de **mettre en place des action de sensibilisation** auprès des étudiants
- **d'appliquer des procédures** de détection de similitudes **aves l'outil **Compilatio****

---

Quizz :

Testez vos connaissances

# Quizz 1

---

Proposée par la BU de l'Université d'Angers à destination des étudiants.

<http://www.univ-angers.fr/fr/vous-etes/etudiant-e/examens/plagiat/quizz.html>

## Je trouve cette citation de Wilson Mizner :

**« Copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur deux, c'est de la recherche »**

\*Cité par Stuart B. McIver, Dreamers, Schemers and Scalawags, Pineapple Press, Sarasota, Florida, 1994

Citation originale : « If you copy from one author, it's plagiarism. If you copy from two, it's research. »

### Si j'écris :

On peut dire de manière humoristique que copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur deux, c'est de la recherche.

### C'est du plagiat ou pas ?

- ✓ A. Oui
- B. Non

# Réponse question 1

---

*Oui c'est du plagiat, vous reprenez textuellement une phrase sans guillemets ni mention de la source*

## Je trouve cette citation de Wilson Mizner :

**« Copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur deux, c'est de la recherche »**

\*Cité par Stuart B. McIver, Dreamers, Schemers and Scalawags, Pineapple Press, Sarasota, Florida, 1994

Citation originale : « If you copy from one author, it's plagiarism. If you copy from two, it's research. »

### Si j'écris :

Comme le dit Wilson Mizner, copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur 2, c'est de la recherche.

### C'est du plagiat ou pas ?

- A. Oui
- B. Non

## Réponse question 2

---

*Oui c'est du plagiat. Même si la source est citée, il manque les guillemets.*

*Il n'y a plus de plagiat si la source est citée et la citation textuelle est entre guillemets.*



## Je trouve cette citation de Wilson Mizner :

**« Copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur deux, c'est de la recherche »**

\*Cité par Stuart B. McIver, Dreamers, Schemers and Scalawags, Pineapple Press, Sarasota, Florida, 1994

Citation originale : « If you copy from one author, it's plagiarism. If you copy from two, it's research. »

### Si j'écris :

Le plagiat, c'est voler les idées d'un seul auteur alors que voler les idées de plusieurs auteurs est valorisé comme un travail de recherche.

**C'est du plagiat ou pas ?**

- A. Oui
- B. Non

## Réponse question 3

---

*Oui c'est du plagiat car l'idée, bien que reformulée avec des termes différents, est toujours la même, et la source n'est pas citée.*

## Je trouve cette citation de Wilson Mizner :

**« Copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur deux, c'est de la recherche »**

\*Cité par Stuart B. McIver, Dreamers, Schemers and Scalawags, Pineapple Press, Sarasota, Florida, 1994

Citation originale : « If you copy from one author, it's plagiarism. If you copy from two, it's research. »

### Si j'écris :

La différence entre citation et plagiat peut aussi être présentée de manière humoristique : « Copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur deux, c'est de la recherche ».

**C'est du plagiat ou pas ?**

- A. Oui
- B. Non

## Réponse question 4

---

*Oui c'est du plagiat car il y a bien les guillemets, mais il manque la mention de la source.*

## Je trouve cette citation de Wilson Mizner :

**« Copier sur un seul, c'est du plagiat, copier sur deux, c'est de la recherche »**

\*Cité par Stuart B. McIver, Dreamers, Schemers and Scalawags, Pineapple Press, Sarasota, Florida, 1994

Citation originale : « If you copy from one author, it's plagiarism. If you copy from two, it's research. »

### Si j'écris :

Wilson Mizner avait eu une phrase pleine d'humour qui disait, en substance, que le vol des idées d'une seule personne était appelé plagiat, et réprimé, alors que le vol des idées de plusieurs auteurs était valorisé sous l'étiquette de la recherche.

**C'est du plagiat ou pas ?**

A. Oui

B. Non

## Réponse question 5

---

*Ce n'est pas du plagiat, la source est citée et la phrase a été reformulée (il n'y a donc pas besoin de guillemets)*

**J'ai trouvé une information sur Wikipedia, je n'ai pas besoin de citer ma source puisqu'il n'y a pas d'auteur.**

**C'est du plagiat ou pas ?**

- A. Oui
- B. Non

# Réponse question 6

---

*Oui, il faut citer votre source. Comme les auteurs ne sont pas identifiés, on indique le nom de l'encyclopédie en ligne, l'article en question, l'adresse URL et la date de consultation.*



**Je reprends une grande partie d'un travail que j'ai déjà fait l'an dernier dans un autre cours : ça ne pose pas de problème, j'en suis l'auteur !**

**C'est du plagiat ou pas ?**

- A. Oui
- B. Non

## Réponse question 7

---

*Oui, c'est de l'auto-plagiat ! S'il n'est pas puni par la loi, il est contraire à l'éthique universitaire. Vous ne pouvez pas « recycler » des travaux déjà rendus, votre travail doit être original.*

**J'indique dans mon travail : « La loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (loi DADVSI), a été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat en 2006 »**

**C'est du plagiat ou pas ?**

- A. Oui
- B. Non

## Réponse question 8

---

*Ce n'est pas du plagiat car c'est ce qu'on appelle un fait de notoriété publique (fait connu et repérable dans diverses sources). Ce n'est pas une idée appartenant à quelqu'un mais une précision factuelle.*

**J'indique dans mon travail : La population d'Angers était, en 2011, de 148 803 habitants.**

**C'est du plagiat ou pas ?**

- A. Oui
- B. Non

# Réponse question 9

---

*Oui, il faut citer votre source (site de l'INSEE par exemple). Les données, les statistiques ne sont pas de notoriété publique.*

**J'ai trouvé une image sur Google Images, je l'ai intégrée dans mon diaporama. Elle est en accès libre sur le web, donc je peux la réutiliser.**

**C'est du plagiat ou pas ?**

- A. Oui
- B. Non

# Réponse question 10

---

*Oui, c'est du plagiat, consultable librement ne veut pas dire réutilisable librement. Il faut s'assurer que l'auteur a autorisé sa réutilisation (par une Licence Creative Commons, ou en acceptant une demande), ou bien qu'elle est tombée dans le domaine public (en général, 70 ans après la mort de l'auteur)*



# Quizz 2

---

Proposée par la BU de l'Université de la Réunion  
à destination des étudiants.

Pour certaines questions, plusieurs réponses  
sont possibles.

[https://bu.univ-reunion.fr/fileadmin/Fichiers/bu/Se\\_former/SUPPORTS-EcolesDoctorales/Labo/Support\\_DROITAUTEURPLAGIAT\\_2018.pdf](https://bu.univ-reunion.fr/fileadmin/Fichiers/bu/Se_former/SUPPORTS-EcolesDoctorales/Labo/Support_DROITAUTEURPLAGIAT_2018.pdf)

**Si j'écris dans un dossier sur le système solaire que la Terre tourne autour du Soleil sans citer Nicolas Copernic ou Galilée,**

**cela constitue un plagiat ?**

- A. Oui, j'aurais dû citer les auteurs de cette découverte
- B. Non, je peux utiliser cette information sans citer la source

# Réponse question 11

---

*Il s'agit d'une vérité générale (ou relevant de la culture générale) et connu de tous. Il n'y a pas besoin de citer l'auteur de cette réflexion.*

**J'ai trouvé cet article en ligne mais l'auteur reste inconnu,**  
ainsi que toute autre indication affilant cet article à une  
production éditée,

<http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Semaine-de-la-langue-francaise-et-de-la-Francophonie-la-jeunesse-prend-la-parole>

**Puis-je le citer ?**

- A. Oui
- B. Non

# Réponse question 12

---

*Tout propos ne relevant pas de ma réflexion personnelle doit être correctement référencé : l'essentiel est de comprendre qu'il ne s'agit pas de nos idées. De plus, une entité institutionnelle et morale, telle que le Ministère de la Culture, peut très bien être considérée comme auteur. En effet, un auteur n'est pas que physique.*

*Voici un exemple de citation selon la norme ISO-690 :*

*« Semaine de la langue française et de la Francophonie : la jeunesse prend la parole - Ministère de la Culture ». Consulté le 28 mars 2018. <http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Semaine-de-la-langue-francaise-et-de-la-Francophonie-la-jeunesse-prend-la-parole>.*

**Si mon université détecte un acte de plagiat dans ma thèse  
ou mon mémoire,**

**je risque :**

- A. Cinq mois de travaux d'intérêt général
- ✓ B. Un passage devant la commission disciplinaire de mon univ.
- C. Une amende pouvant aller jusqu'à 300 000 euros
- D. Une note éliminatoire

# Réponse question 13

---

*Comme il s'agit ici d'un travail académique non publié, je n'encours pas de peine de prison ni d'amende. En revanche, je risque un passage devant la commission pédagogique de mon établissement avec interdiction de présenter une nouvelle fois mon travail pour l'obtention de mon diplôme.*

**Lors d'un travail collectif, l'un des membres a décidé de rédiger sa partie sans citer ses sources,**

**cela concerne-t-il les autres membres du groupe ?**

- ✓ A. Oui, cela pénalise tous les membres du groupe.
- B. Non, chacun est responsable de ce qu'il rédige.

En cas de soucis, il suffira de désigner l'auteur



# Réponse question 14

---

*Un travail collectif implique que chacun veille à la qualité du rendu final du travail. Si un travail académique rédigé par plusieurs auteurs comporte un ou des passages plagiés, l'ensemble du groupe est accusé de plagiat : il s'agit du plagiat collectif.*

---

# Le plagiat : définitions et aspects législatifs

# Définition du plagiat à l'Université Paul-Valéry

Montpellier, adoptée par le CEVU ULCO du 13 janvier 2015

---

*Le plagiat contrevient à la notion de droit d'auteur. Il consiste à s'attribuer le travail, la réflexion et l'analyse d'autrui. Il constitue une fraude et peut donner lieu à des poursuites disciplinaires, sans préjudice des poursuites pénales et/ou civiles.*

*Sont par exemple concernées : les reprises, reformulations, traductions ou adaptations de tout ou partie de propos écrits ou oraux, d'images, de données, d'œuvres originales d'autrui (y compris d'autres étudiants), etc., sans en indiquer l'origine et la teneur selon les règles en vigueur (tels que l'usage des guillemets, la mention du nom de l'auteur, du titre de l'œuvre, etc.).*

# Pourquoi parler du plagiat aujourd'hui

---

Le plagiat a toujours existé, mais :

- Le nombre de sources disponibles croît de manière exponentielle
- L'informatique facilite l'usage du copier-coller
- Les pratiques de l'internet et des réseaux sociaux fait perdre de vue la source primaire d'une information
- Plagiat accidentel / intentionnel

# Les types de plagiat

---

- Copier-coller sans guillemets
- Copier-coller sans références
- Mal référencer (source erronée)
- Réutiliser son propre travail sans citer le travail original (auto-plagiat)
- Sous-traiter son travail sans l'explicitier
- Traduire un texte sans citer l'original

# Le plagiat ...de quoi

---

- Des idées
- Du texte
- Des images
- Des vidéos
- Des graphiques, tableaux de données
- Des logiciels
- Etc.

# Que dit le droit ?

---

- Il s'agit d'un problème moral (on parle de manquement déontologique)
- Pas de dispositifs juridiques clairs concernant le plagiat académique
- Le plagiat n'est pas reconnu par le droit
  - Contrefaçon (art. L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle)
  - Fraude aux examens (loi du 23 décembre 1901)
  - Parasitisme

# Ce qui permet d'utiliser des documents tiers sans dispenser de citer ses sources (1)

---

- L'accord écrit de l'auteur (et/ou de l'éditeur selon qui dispose des droits)
- Les licences CC



**FAIRE...**

**SANS CONTREFAIRE**

BIENVENUE SUR LE SITE DE CREATIVE COMMONS FRANCE



# Les licences Creative Commons

- 4 options



Attribution (obligatoire)



Pas d'utilisation commerciale



Partage dans les mêmes conditions



Pas de modification

- 6 licences

- Attribution
- Attribution / Pas de Modification
- Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale / Pas de Modification
- Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale
- Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale / Partage dans les mêmes conditions
- Attribution / Partage dans les mêmes conditions

# Ce qui permet d'utiliser des documents tiers sans dispenser de citer ses sources (2)

---

- Le domaine public

Une œuvre tombe dans le domaine public 70 ans après la mort de l'auteur (art. L. 123 du Code de la propriété intellectuelle)

- Exceptions aux droits patrimoniaux

- Notion de courte citation
- Discours officiels et politiques, textes légaux
- Dans le cadre d'une revue de presse, d'une parodie
- Exception pédagogique :

<https://ethiquedroit.hypotheses.org/1485>

# Exception pédagogique

---

**Les élèves, enseignants et chercheurs ont le droit de mettre en ligne des travaux sur l'Intranet de l'établissement, accessible sur place ou par poste distant. Ces travaux (pédagogiques ou de recherche) peuvent contenir :**

- **des extraits de textes protégés** (l'extrait ne doit pas dépasser 3 pages consécutives ni 10% de la pagination du manuel)
- **des images protégées par le droit d'auteur** (20 images max, en résolution de 72 dpi et définition maximale de 400×400 pixels)
- **des extraits vidéos protégés** (chaque extrait ne doit pas dépasser 6 min et la totalité des extraits ne doit pas dépasser 15% de la durée totale de l'œuvre audiovisuelle)
- **des extraits musicaux protégés** (chaque extrait ne doit pas dépasser 30 secondes, et la totalité des extraits ne doit pas dépasser 15% de la durée totale de l'œuvre)

# Les risques institutionnels (1)

---

Le plagiat porte atteinte à l'image et à la réputation de l'établissement

C'est donc à l'établissement de dénoncer les faits de plagiat et de les sanctionner en première instance

## Les risques institutionnels (2)

---

- Des sanctions disciplinaires prévues pour les enseignants (art. L. 952-8 et 9 du Code de l'éducation), qui peuvent aussi s'appliquer aux usagers de l'université en cas d'acte frauduleux (art. R. 712-10)
- Doivent être définies par l'institution pour les étudiants auteurs de plagiat
  - A minima une note sanction
  - Passage en conseil de discipline
  - Exclusion temporaire ou définitive
  - Interdiction temporaire ou définitive de passer les examens voire de s'inscrire dans un établissement de l'ESR

---

# Le plagiat : le détecter

# Détecter le plagiat

---

- Changement de style, vocabulaire inhabituel
- Absence de source pour les images, les graphiques
- Analyse du rapport du logiciel de détection de similitudes

*"Les étudiants surestiment généralement les capacités de détection du logiciel et sous-estiment les capacités de détection de leurs enseignants."*

Damien Belvèze, Université Rennes 1, Formation "plagiat et intégrité scientifique", <https://prezi.com/6iwyrvmaqga1/plagiat-et-integrite-scientifique/>

COMPILATIO = détecteur de SIMILITUDES  
et non de PLAGIAT

- Pas de jugement sur la qualité d'un document
- Indique objectivement le taux de similitude.

**n'est pas un outil miracle...c'est à l'enseignant de déterminer s'il y a plagiat ou pas**

La présentation faite par Eric Duquenoy en CFVU de l'outil Compilatio et ses limites :

<https://docs.google.com/presentation/d/16gra44pLcOdIFBy4cfZhjRKh0LmcC8dslide=id.p>



On teste !

[https://www.compilatio.net/identification/index.php?errorLogin=login\\_empty&lang=FR](https://www.compilatio.net/identification/index.php?errorLogin=login_empty&lang=FR)

Si vous n'avez pas encore ouvert de compte, c'est ici :

<https://www.compilatio.net/inscription/klb27wqo>

(utiliser impérativement votre adresse professionnelle ULCO)

---

# Le plagiat : le prévenir

# Prévenir le plagiat étudiant (1)

---

- Informer les étudiants
  - Définition du plagiat
  - Logiciel de détection
  - Risques encourus
  - Leur faire signer des déclarations sur l'honneur
- Sanctionner le plagiat
- Expliciter ses attentes, donner des objectifs précis, établir un échéancier,...
- Être un « modèle » dans ses cours.

# Prévenir le plagiat étudiant (2)

---

- Instaurer des « bonnes pratiques » dans la rédaction d'un travail scientifique
- Former les étudiants aux compétences informationnelles ou de l'intérêt de la bibliographie
  - Identifier des sources variées (pour éviter de « pomper » sur Wikipédia)
  - Exercer un esprit critique
  - Savoir citer ses sources correctement et à bon escient
- Seriousgame [« Subpoena »](#)

# Bibliographie

## Respecter le droit d'auteur

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. « Enseigner avec le numérique » [en ligne], in *Sup-numérique : Le portail du numérique dans l'enseignement supérieur*. Disponible sur <<http://www.sup-numerique.gouv.fr/cid94535/guide-du-droit-d-auteur.html>> (consulté le 19 mars 2020)
- Académie de Paris. « Ressources numériques et droit d'usage » [en ligne], in *Documentation*, 1er septembre 2019. Disponible sur <[https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1\\_128536/mentions-legales](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_128536/mentions-legales)> (consulté le 19 mars 2020)

## Norme de rédaction des références bibliographiques et des citations

- AFNOR. *NF ISO -690 : Information et documentation - Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information* [en ligne], 2010. Disponible sur <<https://sagaweb-afnor-org.ezproxy.univ-littoral.fr/fr-FR/sw/Consultation/Xml/1283377/?Ing=FR&supNumDos=FA153497>> (consulté le 19 mars 2020)
- Université du Québec à Montréal. « Citer ses sources » [en ligne], in *Info-Sphères*. Disponible sur <<http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/citer-ses-sources>> (consulté le 19 mars 2020)

# Bibliographie

---

## **Fiches synthèses pour étudiants**

BULCO. « Le plagiat c'est quoi ? » [en ligne], 10 septembre 2019, in *maBULCO*. Disponible sur <<https://www.bulco.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2019/09/FN7-le-plagiat.pdf>> (consulté le 19 mars 2020)

BULCO. « Citer dans le texte » [en ligne], 10 juillet 2019, in *maBULCO*. Disponible sur <https://www.bulco.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2019/07/CI%C3%A9s-de-la-recherche-5-Citer-dans-le-texte.pdf> (consulté le 19 mars 2020)

# La Bibliothèque Universitaire



<https://www.bulco.univ-littoral.fr/>



<https://www.facebook.com/BULCO-Biblioth%C3%A8que-de-l'Universit%C3%A9-du-Littoral-C%C3%B4te-dOpale-190162781014271/>

# Le Centre d'Innovation Pédagogique



The screenshot shows the website for CIP'Ulco, Centre d'Innovation Pédagogique. The header features the logo with gears and a lightbulb, and the Ulco Université logo. A navigation bar includes: PRÉSENTATION, ACTUALITÉ, ACTIONS, NUMÉRIQUE, INITIATIVES PÉDAGOGIQUES, and RESSOURCES. The main content area has two columns:

- C'est quoi l'innovation pédagogique ?**  
En contexte universitaire innover, c'est apporter un changement qui vise l'amélioration des apprentissages des étudiants afin de favoriser la réussite des étudiants, par exemple en visant des apprentissages plus profonds, durables et transférables.  
L'innovation ne signifie pas forcément invention, innover peut certes impliquer de développer une nouveauté, quelque chose d'inédit mais il peut aussi s'agir d'implanter dans un nouveau contexte une nouveauté déjà en place ailleurs. L'innovation n'est pas non plus forcément liée à l'utilisation de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE).
- Actu'Facebook**  
Développez vos compétences en pédagogie universitaire avec le MOOC "Se former pour enseigner dans le supérieur" [https://www.fun-mooc.fr/\\_/inoc-se-former-pour-enseigner-da-/](https://www.fun-mooc.fr/_/inoc-se-former-pour-enseigner-da-/) Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation Université de Rennes 1 Anisia

Les caractéristiques d'un programme innovant selon Bédard, Viau, Louis, St-Pierre et Tardif [1]

- L'enseignement est **centré sur l'étudiant**
- La formation est axée sur la **contextualisation des apprentissages**
- La **réduction du cloisonnement** disciplinaire
- L'**évaluation** est cohérente avec l'esprit de l'innovation
- Un accent est porté dans le programme sur le **transfert des apprentissages**
- La **collégialité** entre les professeurs

<https://cip.univ-littoral.fr/>



The screenshot shows the Facebook group page for CIP'Ulco. At the top, there is a banner with the Facebook logo and the text "Retrouvez-nous sur facebook". Below this is the group name "CIP'Ulco" and the description "Centre d'Innovation Pédagogique" with the URL "http://cip.univ-littoral.fr". The page includes a navigation menu on the left with options like "À propos", "Discussion", "Discussions", "Membres", "Événements", "Photos", "Fichiers", and "Modérer le groupe". The main content area shows a post from "Exprimez-vous" with options for "Message", "Ajouter photo...", "Vidéo en direct", and "Plus". On the right, there is a section for "GROUPE ADMINISTRÉ PAR" listing "CIP'Ulco" with 6 personnes and a "Créer un sujet" button. At the bottom, there is a section for "CATÉGORISER LES PUBLICATIONS" with a "Créer un sujet" button and the text "Ajoutez des sujets aux publications pour aider les".

<https://www.facebook.com/groups/862316613880109/>